



# Compte Rendu \_ Médiation d'initiative citoyenne

**Interpellation concernée : « Fin des nuisances sonores Guinguette électrique »**

## Rappel du contexte de la médiation

**Texte de l'interpellation initiale déposé le 22/06/2023 :**

La Guinguette Électrique est un festival annuel organisé chaque été par La Belle Électrique, en extérieur sur l'esplanade Andry Farcy. Bien qu'autorisé par la mairie, ce festival produit une nuisance sonore très forte et prolongée qui porte atteinte à la tranquillité du voisinage et à la santé des habitant-es qui y sont exposés pendant plus de 7 heures par jour en semaine (incluant les réglages l'après-midi ainsi que les concerts en soirée), jusqu'à 22h les jours de semaine et jusqu'à 23h30 les week-ends. **Ceci 4 jours par semaine, pendant 3 semaines d'affilée.**

Le niveau sonore est tel qu'il est impossible de se protéger du bruit, même avec les fenêtres fermées. À ceci s'ajoute donc l'impossibilité pour les riverain-es d'entrouvrir les fenêtres en période de fortes chaleurs. Ces nuisances perturbent le sommeil des personnes âgées et des enfants du quartier, ainsi que certains adultes comme le personnel soignant qui ont aussi besoin de dormir avant d'aller travailler de longues nuits et journées, week-end inclus.

**Nous demandons une prise de conscience collective et la fin de ces nuisances dans notre quartier, par exemple par la réduction de la durée de l'évènement.**

## **Rappel du déroulé de la phase de médiation**

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Elle se conclut par un compte-rendu validé par toutes les parties, envoyé à l'ensemble des soutiens de l'interpellation et publiée en ligne.

## **Calendrier des rencontres**

- Première rencontre de médiation le 26/10/2023
- Deuxième rencontre de médiation le 21/12/2023

## **Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :**

- TAVEL Maud, Tranquillité publique et Temps de la ville - Sécurité publique
- BERTRAND Olivier, Maire adjoint secteur 1, évènementiel

Suppléance de LHEUREUX Lucile dans la SCIC de la Belle Électrique

- LAMBERT Marie-Lou, Chargée de service développement culturel et artistique (26/10/23)
- MONOD-JUHEL Charline, Chargée de secteur Musiques
- CHENEVIER Valérie, directrice territoire secteur 1

- EVEN Simon, chef de projet sur la vie nocturne prévention urbaine
- MONIER Mélanie, cheffe de projet, unité prévention urbaine

### **Représentant-es de l'interpellation citoyenne**

- Antoine GRATIAN
- Denis DERSARKISSIAN

### **Animation**

- KOLYTCHEFF Boris, Responsable d'unité Accompagnement et Formation

### **Prise de note et compte-rendu**

- EUCHER Emmanuelle, Chargée d'appui aux initiatives citoyennes

## **Synthèse des échanges**

### **Explication de la problématique par les porte-parole et demandes:**

Cette année, pour la troisième édition de la guinguette électrique, l'évènement s'est déroulé du 21 juin au 8 juillet 2023. En 2021 la guinguette durait une semaine. En 2022 le format est passé à 3 semaines et en 2023 la fin des concerts a été décalée de 30min supplémentaires les week-end. Avec le début des réglages son à 14h00 et la fin des concerts à 23h00 (23h30 le vendredi et le samedi) les habitant-es sont exposés à un son amplifié durant des plages horaires importantes et de plus en plus étendues. Le phénomène est accentué par les nuisances qui suivent les concerts car la guinguette draine une population importante qui n'évacue pas directement les lieux : 900 personnes par soirée.

La problématique touche les habitant-es des immeubles entourant le bâtiment de la Belle Électrique mais également des habitant-es plus éloigné-es (jusqu'à la rue Augustin blanc par exemple). En effet, la musique émet des sons mais également des vibrations qui se répandent sur de grandes distances.

L'exposition à la musique est, pour certain-es habitant-es, difficile à vivre et n'est pas en accord avec certains modes de vie : présence d'enfant à bas âges et vie de famille, travail de nuit ou matinal, personne âgées ayant besoin d'une certaine tranquillité...

De plus, la guinguette s'ajoute à des évènements déjà existant sur l'esplanade tout au long de l'année. Les nuisances s'accumulent.

Origine de l'interpellation :

L'un des porte-paroles était dans son appartement en début d'après-midi pendant les réglages du son de la scène et les basses faisaient vibrer son immeuble. Il est immédiatement allé voir le régisseur sur place pour lui expliquer la nuisance sonore et lui demander s'il lui était possible de baisser le son. Le régisseur a refusé en disant qu'il avait l'autorisation de la mairie pour ce niveau de son. Le porte-parole s'est donc tourné vers la mairie pour mettre fin aux nuisances sonores.

Les porte-paroles ont appris de certains signataires de l'interpellation, vivant dans les immeubles de logements sociaux qui donnent sur l'esplanade, que ces habitants avaient contacté leur bailleur social dans l'espoir d'une action pour mettre fin aux nuisances sonores, mais sans succès.

Demande des porte-paroles :

- retrouver une tranquillité qu'ils estiment avoir perdu
- faire appliquer les règles

- réduire la durée évènement
- imposer un arrêt des festivités à 22h00
- empêcher la mise en place de nouveaux évènements sur l'esplanade impliquant des nuisances

## **Questions des portes paroles et réponses Ville**

### **1 Demande de clarification sur le processus qui permet au festival d'avoir lieu:**

- Qui reçoit, à la Ville, la demande d'autorisation ?
- Quels sont les critères pour que la demande soit validée ?
- Est-ce qu'il y a des limites en termes de volume ?
- Si oui il y a-t-il un contrôle ?

Réponse Ville :

Le cadre appliqué est celui défini par la loi, les arrêtés du maire, et les arrêtés d'occupation d'espace public. Il n'existe pas de cadre spécifique pour des évènements qui durent plusieurs semaines.

Les normes sont appliquées de la même manière quel que soit le lieu même si les aménagements dans l'espace public sont différents.

Olivier Bertrand, qui siège dans la SCIC Belle Électrique, précise que pour que le festival puisse avoir lieu une demande d'autorisation de l'espace public doit être faite par la Belle Électrique. Une instance « inter GANI », dont il fait partie, composée d'élus-es et d'agent-es valide ou non la demande d'autorisation.

Un arrêté de 2019 indique que le son de la musique dans l'espace public ne doit pas dépasser 95 décibels (au niveau national la préconisation est de moins de 120 décibels).

Des limiteurs de son permettent d'effectuer un bridage. Des mesures du volume du son sont également effectuées et les données sont envoyées au service de santé environnemental.

*Remarque des porte-paroles : bien que les relevés acoustiques réalisés répondent à la norme obligatoire et légale, il n'en demeure pas moins que la sensation de gêne persiste. En plus du volume sonore, d'autres éléments importants à prendre en compte sont la durée de l'évènement, l'amplitude horaire des concerts, la fréquence du son et notamment les infra-basses.*

### **2 Comment les habitant-es peuvent-ils être informés sur la mise en place de ce genre d'évènement et comment peuvent-ils être associés au processus ?**

- **S'adresser à la Maison des Habitants du secteur 1 « Chorrier-Berriat »**

Plusieurs professionnels sont présents à la MDH pour accueillir, écouter et orienter les habitant-es :

Agente de développement local, chargée de concertation, écrivaine publique, référente famille, professionnels du pôle animation gérontologique, etc.

Des bénévoles sont également actifs à l'association du centre social Chorrier-Berriat.

Les MDH ont aussi pour rôle d'accompagner les initiatives habitantes et sont pilotes du Fond de Participation des Habitants (FPH). Elles font le relai vers les autres dispositifs de participation si besoin. Elles organisent également des temps de dialogue dans le quartier lors de certaines opérations d'urbanisme.

La directrice de Territoire, Valérie Chenevier, est l'interlocutrice privilégiée.

- **Intégrer le collège « proximité quartier » de la SCIC de la Belle Électrique**

La Belle Électrique n'est, aujourd'hui, plus une délégation de service public mais une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Le sujet des nuisances peut être traité au sein du collège « proximité quartier » qui travaille sur les activités musicales et les activités de quartier dans un sens plus large.

### **3 Un travail a-t-il été mené sur l'extension des horaires et de la durée de l'évènement ?**

Non, il n'y a pas eu de concertation menée avec les habitants sur cette question.

### **4 L'évènement peut-il durer moins de 3 semaines ?**

Une durée de 3 semaines permet d'amortir les coûts fixes de l'évènement. Les concerts étant gratuits l'entrée d'argent se fait par la vente des consommations. Les coûts ne sont pas amortissables sur une durée plus courte. Il est donc difficilement envisageable en terme économique de réduire la durée de l'évènement.

*Remarque des porte-parole : le format de l'évènement n'est pas viable s'il dure moins de 3 semaines. Or ces 3 semaines d'exposition au son ont des conséquences sur la vie des habitant-es. Puisque ce format ne fonctionne pas, peut-on l'abandonner ?*

Réponse Ville : Les élus souhaitent maintenir un évènement gratuit. Il y a un enjeu à maintenir la gratuité tout en ayant un modèle économique équilibré mais en impactant le moins possible les habitant-es.

## **Pistes d'actions évoquées en première réunion de médiation pour réduire les nuisances et retours sur ces pistes en médiation 2**

Entre les deux réunions de médiation, la chargée de secteur Musiques a rencontré le directeur de la Belle Électrique et le directeur technique pour exposer les pistes d'actions sur lesquelles il y a eu un échange en première réunion de médiation.

Suite à cette rencontre la Ville peut se positionner sur les points suivants :

### **1) Horaires de l'évènement : Est-il possible d'arrêter les concerts plus tôt ?**

Une distinction doit être faite entre les horaires semaines et celles week-end. Lors de la précédente édition la fin des concerts était à 22h00 le mercredi et le jeudi et à 23h30 le vendredi et le samedi. Une réunion aura lieu en janvier avec les membres de la Belle Électrique où la question des horaires sera abordée. Un engagement est pris par les élus pour que l'heure de fin des concerts ne soit pas reculée.

### **2) Occupation des lieux : Il existe de très fortes concentrations dans certaines rues à la fin de l'évènement. La médiation peut-elle être une des pistes de travail sur ces occupations tardives ?**

En période estivale, des médiateurs sont présents dans la Ville sur certains parcs et jardins. Ils se déplacent sur plusieurs secteurs pour dialoguer avec les usagers et éviter les nuisances. Un test a été réalisé l'été dernier pour que les médiateurs restent plus tardivement sur l'espace public. Les situations et problématiques à résoudre changent à partir d'une certaine heure. Or, les médiateurs ne sont pas formés pour gérer ces situations plus complexes. Ainsi la présence des médiateurs sera reconduite en 2024 mais avec une heure de fin de service qui ne correspondra pas à celle de fin de la guinguette.

Cependant, la Belle Électrique a un dispositif de sécurité qui se déploie sur l'esplanade. Le personnel de sécurité est formé pour évacuer les lieux et disperser la foule. Un complément sur la formation des vigiles peut être envisagé afin de répondre de manière plus précise à la problématique.

### **3) Type de musique et infrabasses : L'impact du son amplifié peut varier selon le type de musique jouée. Peut-on tenir compte de cet impact dans les réflexions sur la programmation 2024 ?**

En 2023, la Belle Électrique a déjà baissé le nombre d'heures de musique électro dans sa programmation par rapport aux années précédentes. La Belle Électrique va continuer dans ce sens. En tant qu'élu et membre du collège Institution Publique au sein de la SCIC Belle Électrique, Monsieur Bertrand s'engage à porter une attention particulière sur l'esthétique musicale qui sera choisie, notamment en deuxième partie de soirée de la guinguette, lors de la prochaine réunion en janvier.

### **4) Lieux des concerts : Est-il possible de jouer sur une variation des lieux des concerts ? extérieur/ dans le hall de stockage/ dans la salle**

Le fait de localiser les concerts en intérieur remet en cause le principe d'une guinguette. Le public vient pour les concerts mais surtout pour l'ambiance en extérieur.

De plus, organiser des concerts en intérieur coûte plus cher que sur l'espace public: intermittence + sécurité. Or, la Ville ne souhaite pas combler cette augmentation de budget dans le cadre de sa politique culturelle.

### **5) Orientation de la scène : L'orientation de la scène côté Ouest face au Drac va t'elle être maintenue ?**

Cette orientation a été choisie en 2023 car c'est celle qui cause le moins de nuisances pour les habitant-es. Ce choix d'orientation est conservé pour la guinguette 2024 et pour les années suivantes.

### **6) Décalage du calendrier de l'évènement : L'évènement peut-il être décalé en juillet/août afin qu'il se déroule sur une période où les enfants et, éventuellement, les parents (riverain-es) sont en vacances ? (proposition des porte-paroles)**

Pour l'année 2024, ce décalage n'est pas possible. En effet, la guinguette s'intègre dans un calendrier évènementiel (Cabaret Frappé/ Jeux Olympiques).

Pour les années suivantes, cette piste n'est pas non plus envisageable en raison du planning actuel des salariés. De plus, si l'évènement se déroule sur cette période, il y a un risque de perte d'une partie du public dû aux départs en vacances.

## **Nouvelles questions et propositions des porte-paroles apportées en médiation 2 et réponses Ville**

### **1\_ Une étude sur les impacts du bruit provoqué par la guinguette peut-elle être menée ?**

*Les porte-paroles évoquent l'exemple de Bruitparif : centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France, dont l'une des missions est d'accompagner les collectivités dans l'amélioration de la qualité de l'environnement sonore par la réalisation d'études notamment.*

Dans le cadre du projet Grenoble la nuit, cette étude peut être intéressante. Elle permettrait d'analyser les nuisances et de les comparer avec d'autres festivals. Pour mettre en place cette étude il faut obtenir la validation de la direction Santé Environnementale.

## **2\_Qu'est ce qui peut être mis en place afin que les habitants puissent garder un droit à la tranquillité ? Les habitants peuvent-ils être consultés? Comment empêcher l'arrivée d'un nouvel évènement sur l'esplanade ?**

- La concertation est une obligation légale dans le cadre des aménagements urbains seulement. La concertation pose la question du panel de personnes concertées. En effet, les résultats obtenus ne sont pas les mêmes si l'on concerté les usagers de la Belle Électrique ou les riverains du quartier. Dans ce cas de figure pour les élus, la concertation ne semble pas pertinente.
- Les élus sont de plus en plus vigilant-es sur la question des nuisances sonores et ce pour plusieurs raisons :
  - Grenoble fait partie de la plateforme de la vie nocturne. Le bruit est une des thématiques de travail de cette plateforme.
  - Le bruit est une nuisance de plus en plus présente dans les études de santé
  - Le dispositif des interpellations citoyennes a permis d'alerter sur plusieurs cas de nuisances sonores
- Un des enjeux de la Ville dans le cadre de Grenoble la nuit est de trouver la bonne fréquence dans les évènements et de garantir qu'il n'y ait pas une continuité d'évènements aux mêmes endroits.

## **3\_Afin de disperser le public et le sensibiliser aux nuisances provoquées par l'attroupement après les concerts, est-il possible de travailler sur des panneaux d'information ou de faire passer des messages en fin de concert au microphone ?**

Ces pistes sont à étudier avec la Plateforme de la Vie nocturne. Il existe des formes de médiations atypiques dont la Ville de Grenoble peut s'inspirer : Pierrot La nuit par exemple.

## **Suites de la médiation :**

- La Ville de Grenoble étudie les possibilités suivantes et revient vers les porte-paroles avec des réponses d'ici fin mars :
  - Mettre en place une étude sur le bruit provoqué par la guinguette. La Ville doit vérifier la faisabilité de l'étude au niveau technique et financière
  - Travailler avec la Belle Électrique pour voir si le personnel de sécurité pourrait mener une action de médiation à la fin des concerts afin de réduire les nuisances sonores
  - Travailler sur des actions de communication afin de sensibiliser le public aux nuisances (flyers, panneaux, interventions artistiques...)
- Une information sera envoyée aux porte-paroles en janvier pour leur indiquer comment intégrer le collège « proximité quartier » de la SCIC.

# Additifs du 25/04/2024 et du 29/05/2024 : Réponses de la Belle électrique et de la Ville de Grenoble aux différentes demandes et pistes de travail

**- L'engagement de garder la même orientation pour la scène est-il un engagement pour l'année 2024 strictement ou pour toutes les années à suivre ?**

*Cette orientation étant la meilleure trouvée jusqu'à maintenant dans l'objectif de réduire les nuisances sonores, c'est bien celle que la Belle Électrique gardera à l'avenir.*

*La Ville de Grenoble s'engage à ce que cette orientation, côté ouest face au Drac, soit conservée pour les années suivantes.*

**- Le personnel de sécurité de la belle électrique peut-il mener une action de médiation à la fin des concerts? Ou peut-il y avoir un complément de formation auprès du personnel de sécurité sur la question des nuisances?**

*Les agents de sécurité de la Belle Électrique sont formés sur la question des nuisances et la direction leur fait la demande de disperser le public à la fin des concerts. Cette demande sera réitérée pour les années à venir.*

*Par ailleurs un renfort de la police municipale les vendredis et les samedis est en cours d'étude ainsi que la possibilité de mettre en place des formes de médiation artistique.*

**-Que peut-il être fait au niveau de la programmation musicale afin que la musique diffusée soit moins impactante au niveau sonore?**

*Une soirée chanson avec des médiums aigus importants "s'entendra" autant qu'une soirée "bass", mais différemment." Aussi, il est difficile pour la Belle électrique de s'engager sur une adaptation de la programmation, car il est impossible de s'engager sur le fait qu'un type de musique sera moins impactant qu'un autre. Aussi, les ressentis de chacun peuvent diverger d'un type de musique à l'autre, difficile de ce point de vue de savoir ce qui sera plus ou moins impactant.*

**-Une étude sur le bruit peut-elle être mise en place?**

*La Ville et la Belle électrique sont favorables à la mise en place de cette étude. Les demandes de devis sont en cours. Les résultats de l'étude serviront de référence pour les années suivantes.*

**- Quels seront les horaires des soirées, la durée de l'évènement et les jours où la guinguette sera ouverte ?**

*L'évènement aura lieu du 19 juin au 6 juillet 2024, donc sur 3 semaines consécutives avec concerts et/ou Djs.*

*Horaires des concerts :*

- Les mercredi et jeudi : de 19h00 à 22h00
- Les vendredi et samedi : de 19h00 à 23h30

*Pour chaque jour de concert :*

- *Répétitions / balances des groupes à partir de 15h jusqu'à 18h*
- *Ouverture au public à 18h*
- *Fermeture de la guinguette au public à minuit*

*À cette heure la durée de l'évènement ne peut être réduite en dessous de 3 semaines pour des raisons d'équilibre économique, il n'est pas prévu une augmentation de la durée de l'évènement.*